

D'ailleurs, une entreprise décidée en commun, si noble en soit l'intention, doit être bien comprise, et dans ses origines et dans ses applications et dans ses effets, par la population de chacun de nos deux pays, sans quoi elle n'aurait à peu près aucune chance de succès. Les Canadiens et les citoyens des États-Unis n'acceptent pas d'être gouvernés par des édits ni des décrets. C'est seulement par une coopération fondée sur la connaissance et l'intelligence des faits que nous réalisons, nous, des œuvres durables.

En vue d'approfondir dans son ensemble la question de la politique économique étrangère des États-Unis, nous avons formé chez nous une Commission spéciale représentant des sphères très diverses, depuis celles du Congrès jusqu'à celles du public le plus général. Des études de cette Commission découleront, nous l'espérons, une politique susceptible de rallier l'appui de la population américaine et de servir tout ensemble les intérêts des États-Unis et ceux du monde libre.

Afin de resserrer les liens commerciaux entre le Canada et les États-Unis, des représentants de nos deux Gouvernements étudiaient depuis quelques mois la possibilité d'établir un Comité mixte pour le commerce et les affaires économiques. Ce Comité, dont la création est maintenant approuvée, se composera de membres des cabinets des deux pays, qui se réuniront périodiquement pour discuter dans leurs grandes lignes les problèmes d'ordre économique et commercial et les moyens d'y apporter une solution équitable. J'ai confiance que, grâce à cette méthode, les intérêts de nos deux pays pourront plus facilement être avancés et harmonisés.

J'en viens à ma deuxième observation: l'aménagement et l'usage en commun de la voie maritime des Grands lacs et du Saint-Laurent sont inévitables, sont une chose sûre et certaine. Avec vous, je considère cette mesure comme un complément vital de notre sécurité économique et nationale. Bien sûr, aucune des propositions soumises jusqu'ici n'est entièrement exempte de défauts, mais il n'est aucun de ces défauts qui ne puisse être corrigé à force de patience et de coopération.

Aux États-Unis, mon principal conseiller en matière de sécurité, le Conseil national de la sécurité, favorise ce projet pour des raisons de défense nationale. L'attitude du cabinet est la même, pour des motifs intéressants à la fois la sécurité et l'économie nationales. Un Comité du Sénat, d'autre part, a approuvé une mesure autorisant l'entreprise.

Ce texte prévoit la participation des États-Unis à des travaux d'aménagement effectués en commun. Il attend maintenant la décision du Sénat des États-Unis, qui, j'en ai la ferme confiance, se montrera favorable à cette proposition ou à quelque autre semblable. Les moyens d'assurer la collaboration des États-Unis à ce vaste projet devraient être autorisés et sanctionnés à la prochaine session du Congrès.

J'ai appris avec plaisir l'acceptation par les autorités compétentes de l'État de New-York de l'autorisation délivrée par la Commission fédérale de l'énergie hydro-électrique. Il est donc possible maintenant d'entreprendre l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent, ce qui ajoutera sensiblement à la puissance économique des deux pays.

Enfin ma troisième observation: Canadiens et Américains, nous pouvons et nous saurons trouver les moyens de protéger l'Amérique du Nord contre toute attaque brusquée par la voie des airs. Et la défense de notre continent, nous l'assurerons sans rogner sur l'aide promise à l'Europe occidentale et sans oublier nos amis du Pacifique.

La menace fondamentale des visées communistes persiste toujours. La dernière communication soviétique au monde occidental a été formulée sur un ton brutal, sinon arrogant. Il nous faut désormais, dans nos plans de sécurité, tenir compte de ce que les Soviets sont en mesure de déclencher une attaque atomique contre l'Amérique du Nord ou tout aussi bien contre des pays amis qui sont plus rapprochés de l'U.R.S.S. Le temps aidant, leurs réserves de bombes atomiques grossiront, tandis que s'amélioreront leurs moyens de les utiliser.

Chacun de nos deux pays cherche à se créer une atmosphère de sécurité dans laquelle il pourra poursuivre sa destinée. La défense du sol national s'impose à nos deux populations. C'est pour elles une tâche commune. Pour leur défense autant que par la géographie, nous sommes liés l'un à l'autre et il n'y a pour nous aucune possibilité de séparation. Cet élément de notre problème de sécurité est admis comme un axiome par les chefs militaires, les autorités gouvernementales et les législatures des deux côtés de la frontière. De part et d'autre, notre façon d'envisager le problème s'inspire de la certitude que c'est le patriotisme pur et simple qui exige et stimule notre active association. Ainsi donc, nous en venons à des ententes sur toutes les mesures qu'il nous faut prendre ensemble pour accroître l'efficacité de notre défense, mais toutes ces ententes sont fondées sans équivoque sur la souveraineté de chacun de nos deux peuples.